



## Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 02 juin 2025 à 20h30

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

**Présents** : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, François BEDARD, Baptiste PHILIPPOT, Maxime AUBERT, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER ;  
Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

**Pouvoirs** : Benjamin DANILO donne pouvoir à Christelle QUEMARD  
Cyril LEGRAND donne pouvoir à Catherine BONNARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du Procès-Verbal du 22 avril 2025 Délibération 2025-06-01

Le procès-verbal du 22 avril 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Après délibération, le Procès-Verbal du 22 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - Budget commune : affectation des résultats 2024 Délibération 2025-06-02

Après des erreurs constatées dans le logiciel pour les budgets des années antérieures, il convient de revoter les affectations des résultats suivants :

#### Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	31 114,84 €
Résultats antérieurs reportés :	316 255,84 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>347 370,68 €</b>

#### Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	107 968,36 €
Solde de la section investissement reporté :	- 129 818,06 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>21 849,70 €</b>
<b>Report en fonctionnement au 002 :</b>	<b>325 520,98 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

### 3 - Budget commune : budget primitif rectifié Délibération 2025-06-03

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2025 de la commune, rectifié de la façon suivante :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	291 250,00 €	002 - Résultat reporté	<b>325 520,98 €</b>
012 - charges de personnel	298 850,00 €	013 - Atténuation de charges	5 500,00 €
014 - Atténuations de produits	2 000,00 €	70 - Produit de services	38 360,00 €
023 - Virement section investissement	<b>81 544,98 €</b>	73 - Impôts et taxes	104 932,00 €
042 - Opération d'ordre transfert	1 510,00 €	731 - Impositions directes	281 183,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	234 900,00 €	74 - Dotations, subventions	136 059,00 €
66 - Charges financières	8 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	30 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>921 554,98 €</b>		<b>921 554,98 €</b>

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	<b>21 849,70 €</b>	001 - Solde d'exécution reporté	---
13 - Subvention d'investissement	18 798,00 €	021 - Virement section d'exploitation	<b>81 544,98 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 000,00 €	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 510,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	00,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	<b>51 849,70 €</b>
21 - Immobilisations corporelles	173 121,00 €	13 - Subvention d'investissement	55 800,00 €
23 - Immobilisations en cours	63 216,15 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	<b>139 280,17 €</b>
<b>Total</b>	<b>329 984,85 €</b>		<b>329 984,85 €</b>

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

#### 4 - Budget Bar Le Canal : délibération affectation des résultats 2024 Délibération 2025-06-04

##### Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	11 071,98 €
Résultats antérieurs reportés :	00 000,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>11 071,98 €</b>

##### Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	7 283,86 €
Résultats antérieurs reportés :	- 19 364,39 €
<b>Besoin de la section d'investissement :</b>	<b>12 080,53 €</b>

Report en fonctionnement au 002 : 0 000,00 €  
Transfert excédent en fonctionnement au 1068 : 11 071,98 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

### 5 - Budget Bar Le Canal : Décision Modificative n° 1 Délibération 2025-06-05

Pour équilibrer le budget, il convient d'établir une décision modificative sur le budget bar « Le Canal », de la façon suivante :

			Ouverture	Réduction
Investissement	Dépenses	C/21 - Immobilisations corporelles	/	761,83 €
	Recettes	C/ 10 - Dotations, fonds divers	/	761,83 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte la décision modificative ci-dessus.

### 6 - Fiscalité 2025 - Taxe impôts directs Délibération 2025-06-06

Le vote des taux des taxes communales s'est déroulé le 22 avril dernier or la limite était le 15 avril.

Les services de la Préfecture en charge de ce dossier ont refusé la modification des taux pour l'année 2025. Il convient donc de voter pour la mise en place des taux 2024.

Pour 2025, les taux seront les suivants :

Taxe foncière bâti : 32,43  
Taxe foncière non bâti : 51,50  
Taxe d'habitation : 9,67

Ceux-ci seront réétudiés pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, les taux définis ci-dessus pour l'année 2025.

### 7 - Ressources humaines : règlement intérieur Délibération 2025-06-07

Il y a quelques mois, le règlement intérieur de la commune a été retravaillé.

Le projet de nouveau règlement a été présenté au Comité Social Territorial et a reçu un avis favorable le 11 mars 2025, avec quelques modifications à apporter.

Ces modifications ont été faites, il convient maintenant de le valider.

Le règlement intérieur ainsi que les autorisations spéciales d'absence sont présentés aux conseillers municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, le règlement intérieur de la commune ainsi que les autorisations d'absence.

## **8 - Ressources humaines : mise en place mutuelle et participation employeur**

### **Délibération 2025-06-08**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les collectivités auront l'obligation de participer financièrement au financement d'une couverture de santé minimale à l'ensemble des agents.

Mr le Maire propose que la participation se fasse à hauteur de 50 %.

Plusieurs assureurs vont être contactés afin de comparer leurs offres et proposer aux agents communaux une solution au plus proche de leurs besoins.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, une participation à la mutuelle des agents communaux à hauteur de 50%.

## **9 - Tarif salles polyvalentes pour les professionnels Congardais**

### **Délibération 2025-06-09**

Certains professionnels Congardais louent les salles polyvalentes dans un but lucratif.

Une tarification est mise en place pour les professionnels extérieurs à la commune mais pas pour les Congardais.

Il convient donc de définir cette tarification.

P. GUEZO rapporte que des personnes du village s'étonne qu'une entreprise utilise la salle plusieurs jours en ne payant uniquement 100 € pour l'utilisation de la cuisine.  
Il propose qu'un tarif minimal soit appliqué pour marquer le coup.

Mr le Maire ainsi que quelques conseillers municipaux ne sont pas d'accord. Ils pensent qu'instaurer un tarif même minimal dissuadera les entreprises d'utiliser les salles polyvalentes.

Les journées portes ouvertes des entreprises communales attirent beaucoup de monde et il serait dommage qu'elles ne se fassent plus dans la commune. La commune de Malestroit est prête à mettre sa salle à disposition pour attirer les commerçants Congardais dans son village.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse cette proposition, à 9 voix contre (D. HURTEBIZE, E. HEDAN, L. JARNIER, M. AUBERT, MP. QUELLARD, C. BONNARD, C. QUEMARD), 4 abstentions (F. BEDARD, U. WINCKEL, B. PHILIPPOT, A. GUERRIER), 1 voix contre (P. GUEZO).

## **10 - Tarif aire de vidange camping-car personnes extérieures**

### **Délibération 2025-06-10**

Une aire de vidange pour les camping-cars a été installée dans le camping municipal.

Celle-ci est libre d'accès et gratuite pour les personnes séjournant au camping.

Cependant, il conviendrait de mettre en place un tarif spécifique pour les personnes qui souhaitent utiliser ce service mais qui ne séjournent pas au camping.

Mr le Maire propose la tarification suivante : 1 € pour les Congardais et 2 € pour les personnes extérieures.

Après discussions et délibération, les Conseillers Municipaux acceptent, la mise en place d'un tarif de 2€ pour tous les utilisateurs de l'aire de vidange, Congardais ou non.

## **11 - Remboursement Mr le Maire frais de caméra Délibération 2025-06-11**

La commune a installé une caméra pour éviter les dépôts sauvages d'ordures ménagères.

Pour que son utilisation soit optimale, cela nécessite un abonnement mensuel payable par carte bancaire. La commune ne disposant pas de carte bancaire, Mr le Maire se charge de procéder aux paiements.

Il convient de le rembourser d'une somme de 60 € correspondant à 4 mois au tarif de 15 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce remboursement de 60 € à l'unanimité de ses membres présents.**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a eu rendez-vous avec un gendarme spécialiste en vidéoprotection. Cette personne a affirmé que n'est pas besoin de faire de déclaration à la Préfecture pour l'installation des caméras car celles-ci n'enregistrent pas en continu.

## **12 - Convention commune ambassadrice « don d'organe » Délibération 2025-06-12**

Plusieurs communes de la communauté de communes OBC se sont engagées en tant que « commune ambassadrice du don d'organe ».

Mr le Maire propose que la commune de Saint-Congard s'y engage à son tour.

Pour cela, il convient de signer une convention ainsi qu'installer un panneau spécifique et organiser une manifestation le 22 juin 2025.

L'objectif de cette convention est de sensibiliser la population au don d'organe.

Les délais étant longs, la mise en place se fera en 2026.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, la convention et charge Mr le Maire de procéder à sa signature.**

## **13 - Convention « poste de manager commerce » à la communauté de communes OBC Délibération 2025-06-13**

La communauté de communes de l'Oust à Brocéliande a lancé depuis plusieurs années un programme de soutien aux commerces de son territoire.

Pour cela, une personne avait été recrutée et une convention signée.

La convention arrivant à son terme, la communauté de communes propose de la renouveler.

Cet engagement représente un coût de 409 €/an pendant 3ans pour la commune de Saint-Congard.

**Après discussions et délibération, les Conseillers Municipaux refusent la convention à 13 voix contre et 1 voix pour (D. HURTEBIZE).**

## **14 - Point sur les dossiers travaux de la STEP, boulangerie, médiathèque**

Un point est fait sur l'avancement des différents travaux de la commune :

-

- **Travaux station d'épuration** : Les travaux ont débuté et avancent bien. La conduite est passée entièrement et est en eau. Pour respecter les obligations, un contrôle compactage doit être effectué ajoutant un coût supplémentaire d'environ 1 500 €. Les entreprises ont installé 4 regards pour intervenir en cas de problème. Une vanne incendie est située à proximité et utilisable en cas de bouchon. Les chambres ont été livrées, l'une d'elles fait 4m de profondeur et 2m de large. Lors du prochain mandat, le sable de la station devra être renouvelé pour un montant d'environ 30 000 €.
- **Travaux d'agrandissement de la boulangerie** : Le permis de construire est validé. La prochaine étape est le choix des entreprises.
- **Travaux camping** : Les barrières sont installées mais l'entreprise n'a pas pu finir l'installation des boucles de détection car l'enrobé est trop abîmé. Mr le Maire est fâché car il leur avait demandé de venir sur place pour constater l'état de la chaussée. Il leur a aussi envoyé des photos. L'entreprise n'a jamais indiqué qu'il fallait refaire l'enrobé. Les barrières sont inutilisables en attendant cette réfection qui interviendra après la fermeture du camping au mois d'octobre.
- **Médiathèque** : Le permis de construire est déposé ainsi que les demandes de subvention.

### Questions diverses

- ❖ **Garage Lorand route de Malestroît** : L'ancien garage Lorand a été vendu. Une nouvelle activité commerciale va ouvrir dans les locaux.
- ❖ **Ancienne boulangerie** : L'ancienne boulangerie a été vendue. Le nouveau propriétaire souhaite transformer le bâtiment en logements d'habitation.
- ❖ **Cantine à 1 €** : Pour aller dans la continuité du SIGSP, et pour proposer une tarification sociale, Mr le maire souhaite que la commune adhère au dispositif de la cantine à 1€ proposé par l'Etat. Pour cela, il convient de définir de nouveaux tarifs par tranches de quotient familial. Un courrier sera envoyé aux familles dans les prochains jours. U. WINCKEL demande si la commune a le droit de demander aux familles un justificatif concernant leur quotient familial ? L'information est à vérifier. Les conseillers municipaux donnent un accord de principe.

La séance est close à 23h00.